

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL****Commune de
BERNEVILLE**

Département du Pas-de-Calais

Arrondissement d'Arras

Canton d'Avesnes-le-Comte

SÉANCE DU 13 AVRIL 2023**Nombre**

De conseillers
en exercice : 11
De présents : 8
De votants : 8

	Prst	Abs	Pouvoir		Prst	Abst	Pouvoir
J. BELLENGIER	x			M. KWASEBART	x		
JF. ALLEGRO		x		O. LALY	x		
F. BOUY	x			O. PAYEN	x		
G. DUBOIS	x			R. PIGACHE	x		
C. BUQUET		x		S. SZYMANEK	x		
P. DUBRULLE		x					

2023/25**OBJET :****Demande de subvention
fonds vert rénovation
énergétique de l'école****Secrétaire :****Mme Gaëlle DUBOIS**

Le Maire certifie que le compte
rendu de cette délibération a été
affiché à la porte de la Mairie le
14 avril 2023

et que la convocation du Conseil
avait été faite le
4 avril 2023

Le Maire,
Julien BELLENGIER

L'an deux mil vingt trois, le 13 avril, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de BERNEVILLE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Julien BELLENGIER, Maire.

Monsieur le Maire rappelle qu'en 2021 une première étude énergétique a permis de chiffrer plusieurs scénarios visant à réhabiliter énergétiquement l'école. Le Maire informe l'assemblée que si nous souhaitons étudier de manière plus précise la réhabilitation, il y a lieu de mener une étude de faisabilité plus globale.

En outre, un des scénarios visait un bâtiment à énergie positive. Or la configuration de plusieurs de nos bâtiments communaux pourrait permettre le développement de toitures photovoltaïques. Il apparaît nécessaire de déterminer par une étude quelles seraient les toitures les plus adéquates. La puissance produite serait directement "autoconsommée" dans les autres bâtiments communaux en utilisant le réseau de distribution public.

Monsieur le Maire précise plusieurs partenaires sont susceptibles de soutenir cette réalisation visant à réduire nos consommations énergétiques.

À ce titre, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de déposer des demandes de subventions pour ces études d'un montant total de 19350€HT. La demande au titre du fonds vert est de 35 % soit 6773€.

Après en avoir délibéré, le conseil autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès :

- de l'État au titre du Fond vert , de la DETR et de la DSIL,
- du Conseil Régional,
- du Conseil Départemental,
- de partenaires pouvant accompagner ce projet.

Ainsi fait et délibéré, publié et affiché, certifié et rendu exécutoire,

Pour extrait conforme,

Le Maire